

# L'Annuaire de Haute Corse



Association Nationale de Retraités - Groupe de Haute-Corse

17 Avenue Jean Zuccarelli, 20295 BASTIA CEDEX 9

Téléphone : 04 95 54 01 07 le vendredi matin

[anr.bastia@wanadoo.fr](mailto:anr.bastia@wanadoo.fr)



## Bulletin 101 – Janvier 2019

L'ANR, une association au service des Retraités en Haute Corse

L'année dernière, dans le bulletin de janvier j'ai écrit « *les années se terminant par 8 ont été riches en événements* », je ne croyais pas si bien dire !!! L'année 2018 aura été fidèle à cette maxime.

Je ne ferais pas le catalogue des événements qui ont marqué l'année, nous les avons tous vécus. Il restera de bons souvenirs et d'autres moins bon, mais indéniablement l'année restera dans nos mémoires.

Notre groupe de Haute-Corse a tenu le cap, notre assemblée départementale fut riche en discussions autour des thèmes qui nous rapprochent et qui tissent de vrais liens d'amitié.

Nous sommes retournés, fin mai, en visite à Castellu di Rustinu, et cette année, en novembre, nous sommes allés rencontrer nos amis et collègues du secteur de Ghisonaccia.

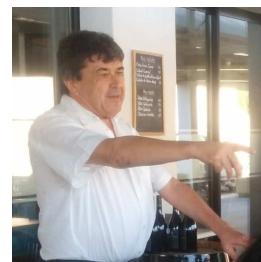
L'année a été très prolifique en manifestations diverses et variées, l'ANR a été présente dans les mouvements de défense des retraités. Nous sommes restés vigilants pour sauvegarder nos acquis et préserver l'avenir en pensant aux jeunes, aux futurs retraités.

Pour cette nouvelle année j'émet le vœu que nous, retraités d'aujourd'hui, gardions l'espoir, la vitalité et la force de persuasion nécessaires pour la pérennité du modèle social dont nous avons bénéficié.

Face aux événements actuels qui sont autant de menaces contre ce modèle, je vous invite à méditer cette citation d'un grand philosophe « celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre »

Que 2019 vous garde tous en excellente santé.

Les membres du bureau de l'ANR Haute-Corse se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse nouvelle année.



*Pace è Salute a tutti.*

Alain RENAULT



NOTRE PROCHAINE ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SE TIENDRA LE

**VENDREDI 22 MARS 2019**

Vous recevrez une convocation indiquant le lieu en temps voulu **RESERVEZ LA DATE !!!**

## TEMPS FORTS ANR : Réunion des deux groupes de Corse



**Jeudi 22 novembre 2018 : Assemblée Régionale Annuelle**

Organisée par l'administrateur régional de la Corse, Daniel HERNANDEZ, cette réunion statutaire réunit 2 fois par an les comités des 2 groupes ANR de Corse.

13 participants de la Corse du Sud conduits par Hugues VERRIER Président du groupe 2A, et 5 représentants de la Haute Corse conduits par Alain RENAUT Président du groupe 2B, se sont donc retrouvés à la ferme-auberge « A Chjusellina » à Corte pour échanger sur l'évolution des groupes, exprimer leurs réussites et les difficultés rencontrées afin de s'enrichir mutuellement de leurs expériences respectives et de les faire connaître au Siège de l'ANR.

Cette journée a aussi été l'occasion pour eux de s'informer de manière plus précise des décisions prises par le conseil d'administration national de l'ANR pour l'année 2019 et de formuler leurs avis.

Par ailleurs, Jacques COLIN, membre du Comité de Haute Corse, chargé par les 2 groupes de les représenter auprès du Conseil de Collectivité de Corse de la Citoyenneté et de l'Autonomie a décrit les contours de cette nouvelle structure destinée, entre autres, à examiner les problèmes liés au grand-âge. Il sera aidé dans cette mission par Marie-Thérèse FITTIPALDI Vice Présidente du groupe de Corse du Sud.

En outre ont été examinées les graves conséquences des mesures gouvernementales prises en défaveur des retraités, et les actions à mettre en œuvre pour les dénoncer et en demander leur retrait ou leur modification.

Au plan local Antoine ACQUAVIVA, a exposé les résultats des négociations conduites en partenariat avec les OS, auprès de la CTC et de la CAPA, pour faire bénéficier les retraités de meilleures conditions financières de transport .

Enfin les prémisses du projet de la réforme des retraites ont été abordées, et notamment ceux qui concernent les pensions de réversion qui risqueraient d'impacter défavorablement les retraités actuels au moment du décès de leur conjoint.

Après une matinée de travail bien remplie, les participants ont pu déguster les produits « nustrale » la ferme-auberge, heureux de s'être retrouvés, désireux de mettre en œuvre des projets en commun et de proposer aux adhérents de l'ANR une offre encore enrichie.

*Daniel Hernandez*

Le groupe de Haute-Corse de l'ANR est fier et heureux de compter dans ses rangs un **CENTENAIRE**.

Dominique Martino est né le 31 décembre 1918, il est adhérent dans le secteur de Corte depuis 1993.



H  
U  
M  
O  
U  
R



# DEFENSE DES RETRAITÉS

## Lettre ouverte au Premier Ministre

Monsieur le Premier ministre,

Votre gouvernement propose dans le projet de Loi de Finances 2019 que, contrairement à la règle, les pensions de retraite ne soient revalorisées en 2019 et en 2020 que de 0,3% et non comme l'inflation qui repart à la hausse. On annonce aujourd'hui une inflation de 1,7% qui pourrait monter l'année prochaine à 2%. C'est un nouveau coup porté au pouvoir d'achat des retraités. Ils viennent pour beaucoup d'entre eux de subir l'augmentation de la CSG qui a amputé leur retraite de 1,7%.

Le report décidé l'année dernière de la date de revalorisation des pensions fait que, pour tous, l'année 2018 sera une année blanche.

Ce n'est pas un rabetage de leur pouvoir d'achat mais une véritable amputation que subiront les retraités. Sur trois ans cette amputation de pouvoir d'achat peut être estimée de 6 à 8%.

Les retraités ressentent cette politique comme une véritable déclaration de guerre. Qu'il s'agisse de la CSG ou de la non revalorisation des pensions, l'argument qui leur est opposé est l'arbitrage fait en faveur des actifs. Cette opposition entre actifs et inactifs leur est insupportable.

Ils rappellent que leur retraite n'est pas une prestation sociale faisant appel à la solidarité de tous les contribuables. Elle fait suite à une longue activité pendant laquelle ils n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine et qu'ils ont cotisé, confiants dans notre système de répartition, pour s'assurer une pension méritée. C'est ce pacte social qui est aujourd'hui remis en cause. Ils refusent par ailleurs d'être considérés comme des inactifs alors qu'ils se consacrent très largement au soutien de leurs enfants et petits-enfants, voire de leurs parents, et que nombre d'entre eux jouent un rôle important dans la société civile. Bénévolat et engagement citoyen sont pour beaucoup leur quotidien.

Notre association, apolitique, forte de ses 90000 adhérents, vous rappelait déjà en août 2017 combien votre projet d'augmentation de la CSG mécontentait nos retraités parce qu'il était, et demeure, à la fois inéquitable et ostracisant cette population.

Votre projet de Loi de Finances pour 2019 confirme le peu de considération que vous inspirent les retraités qui représentent, faut-il le rappeler, le quart de la population française.

Grande est l'exaspération de nos mandants. Je formule le souhait, Monsieur le Premier Ministre, que vous saurez l'entendre et vous prie d'agréer l'expression de notre haute considération.

Le Président National de l'ANR : Félix VEZIER

ANR Siège national : 13 Rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS

### **Le pôle des Retraités de la Fonction Publique refuse que les retraités servent une fois encore de variable d'ajustement budgétaire**

Le Premier Ministre vient d'annoncer que, contrairement à la règle, les pensions de retraite ne seraient revalorisées en 2019 et en 2020 que de 0,3% et non comme l'inflation qui repart à la hausse. On annonce aujourd'hui une inflation de 1,7% qui pourrait monter l'année prochaine à 2%. C'est un nouveau coup porté au pouvoir d'achat des retraités. Ils viennent pour beaucoup d'entre eux de subir l'augmentation de la CSG qui a amputé leur retraite de 1,7% (soit une augmentation de 25% !). Le report décidé l'année dernière de la date de revalorisation des pensions fait que, pour tous, l'année 2018 sera une année blanche.. Ce n'est pas un rabetage de leur pouvoir d'achat mais une véritable amputation que subiront les retraités. Sur trois ans cette amputation de pouvoir d'achat peut être estimée entre 6 et 8%. Les retraités ressentent cette politique comme une véritable déclaration de guerre. Qu'il s'agisse de la CSG ou de la non revalorisation des pensions, l'argument qui leur est opposé est l'arbitrage fait en faveur des actifs. Cette opposition entre actifs et inactifs leur est insupportable. Ils rappellent que leur retraite n'est pas une prestation sociale faisant appel à la solidarité de tous les contribuables. Elle fait suite à une longue activité pendant laquelle ils n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine et qu'ils ont cotisé, confiant dans notre système de répartition, pour s'assurer une pension méritée. C'est ce pacte social qui est aujourd'hui remis en cause. Ils refusent par ailleurs d'être considérés comme des inactifs alors qu'ils se consacrent très largement au soutien de leurs enfants et petits-enfants, voire de leurs parents, et que nombre d'entre eux jouent un rôle important dans la société civile. Bénévolat et engagement citoyen sont pour beaucoup leur quotidien. Le gouvernement ne semble pas avoir pris la mesure de la colère qu'il a suscitée. Le candidat Emmanuel Macron avait dit qu'il maintiendrait le niveau de vie des retraités. Ceux-ci, année après année, subissent des décisions qui vont en sens contraire : gel des retraites, cotisation à la CASA, quasi suppression de la demie part fiscale des veuves et veufs, fiscalisation de la majoration pour enfants... Ils se sentent aujourd'hui floués.

Comment faire confiance dans ces conditions aux initiatives de ce gouvernement ? Comment ne pas imaginer que la réforme des retraites, en chantier, a pour seul objectif de rabetter encore le pouvoir d'achat des retraités, poussant ainsi un nombre encore plus important d'entre eux au seuil de la pauvreté ? Comment ne pas être tenté de voir derrière les annonces faites sur les pensions de réversion une volonté d'en réduire le coût et donc l'aide qu'elle apporte aujourd'hui à ses bénéficiaires ? Comment les retraités de la Fonction Publique ne se méfieraient-ils pas des intentions de ce gouvernement à leur égard, quand il constate le peu de considération qu'il accorde à leurs collègues en activité au service de la nation ?

Les retraités considèrent l'attitude des pouvoirs publics actuels comme méprisante à leur égard.

# DEFENSE DES RETRAITÉS

## Actions de l'ANR en Corse

Lors de l'assemblée régionale du 22 novembre 2018 à Corte, notre collègue et ami Antoine Acquaviva de Corse du Sud, nous a fait un compte rendu des négociations avec la CTC

Le constat est clair : 19 % des 75 000 retraités corses vivent sous le seuil de pauvreté.  
50 % des foyers fiscaux déclarent moins de 14 400 € de revenu par an.  
Les prix en moyenne dépassent de 9 % ceux du continent.

Un petit point de rappel : Depuis des années l'ANR participe localement avec les syndicats : CGT- FO- FGR -FSU -CFTC -CFECCG -UFSA à la défense du pouvoir d'achat des retraités.  
Nous vivons actuellement une attaque sans précédent sur le revenu des retraités.  
Augmentation de la CSG, non compensation de l'inflation ont entraîné une baisse de 6 % du pouvoir d'achat. Nous nous sommes associés aux OS sur les revendications nationales mais aussi pour lutter contre les problèmes locaux amplifiés par l'insularité.

Depuis des années les retraités corses réclament une prime de vie chère dont la décision revient à l'Etat (pas d'avancée sur ce plan). En Corse, localement, nous revendiquons aussi une réduction des prix des transports vers le continent de 50 % auprès de la CTC et la gratuité des transports urbains auprès de la CAPA.

CTC : L'année 2018 n'a pas apporté de nouveautés. Jusqu'à présent la carte RITIRATA, n'est pas opérationnelle, ce n'est pas étonnant au regard de la complexité bureaucratique nécessaire pour en bénéficier et du seuil d'attribution qui s'élève à 14 400 € seulement (médiane des foyers fiscaux ?)

Nos nombreuses actions en octobre 2018 (une dizaine de réunions, manifestations et conférences de presse) ont entraîné quelques réactions positives : La CTC est prête à revoir sa copie en recalculant le seuil d'attribution ou encore proposer les billets aériens à 99 € A/R sur Marseille et Nice **pour tous**.

A noter en dernière minute le CESEC (Comité économique social environnemental et culturel) est favorable à une réduction de 50 % du prix des transports pour tous les retraités.

CAPA : Actuellement, Monsieur Laurent Marcangeli, Maire d'Ajaccio et Président de la CAPA, envisage, comme nous le proposons, une gratuité des transports urbains. Une étude en ce sens va être faite et l'ANR avec les syndicats sont invités à y participer (étude des trajets, des fréquences, et de la taille des véhicules y seront évoqués). Par ailleurs le Président de la CAPA s'est montré plutôt ouvert à une discussion sur les problèmes énergétiques de pollution, de santé et prix des EPHAD.

**Antoine Acquaviva**

Depuis votre navigateur (quel qu'il soit)  
on accède à notre site par la commande :  
<http://anrhautecorse.pagesperso-orange.fr>

Nous dépassons les 15 000 visites de notre site. Venez le visiter ! Plus il y aura de visiteurs, plus il sera facilement accessible à partir des moteurs de recherche. Le site est régulièrement mis à jour et n'hésitez pas à nous contacter, c'est motivant pour le webmaster.



Victimes  
& Citoyens

**AIDE AUX VICTIMES  
D'UN ACCIDENT  
DE LA ROUTE**

L'accueil est assuré 24 h sur 24 au

**0 820 30 3000**

ou 06.86.55.24.01

Victimes & Citoyens - Association loi 1901

Site : [www.victimetimes.org](http://www.victimetimes.org)

[\* 0,12 € le min]

Membre Permanent du Conseil National de la Sécurité Routière (CNRSR)  
Membre de la Fédération Européenne des Victimes de la Route (FEVR)  
Signataire de la charte Européenne de la Sécurité routière

## PRÉPAREZ L'AVENIR

AVEC SÉRÉNITÉ EN CHOISSANT

### LE CAPITAL-DÉCÈS AMICALE-VIE

#### CHOISISSEZ LA SIMPLICITÉ

- souscription jusqu'à 75 ans révolus
- aucun examen médical
- 0 € de frais de dossier
- un tarif compétitif : ni options, ni garanties superflues

#### CHOISISSEZ LA LIBERTÉ

- libre choix du capital garanti
- libre choix de vos bénéficiaires
- plus tôt vous adhérez, moins votre cotisation est élevée

#### CHOISISSEZ LA SÉRÉNITÉ

- capital multiplié par 2 en cas d'accident
- par 3 en cas d'accident de la circulation
- versement du capital sous 48h dès réception du dossier complet
- exonération des droits de succession selon la législation en vigueur
- accompagnement personnalisé de proximité par un conseiller formé aux démarches administratives
- fonds social de solidarité

**À VOS  
CÔTÉS**  
DEPUIS 1963

- Amicale-Vie, la mutuelle de l'ANR
- Contrat Capital-décès garanti par la CNP
- Certification Orias N° 14 001 184

Pour bénéficier dès à présent de tous ces avantages  
ou connaître le montant de votre cotisation annuelle,  
rendez-vous sur notre nouveau site Internet [www.amicale-vie.fr](http://www.amicale-vie.fr)

Vous pouvez également nous contacter par mail : [contact@amicale-vie.fr](mailto:contact@amicale-vie.fr) ou par téléphone : 01 43 79 21 28

Les plus  
Amicale-Vie

un capital-décès garanti  
à partir de  
2,40€/mois

de 800€ à 8 000€  
de capital et jusqu'à  
24 000€  
en cas d'accident

un tarif compétitif :  
ni options, ni garanties  
superflues

exonération  
des droits de succession

et plus encore...

#### L'OBJET SOCIAL

**1. Proposer à ses adhérents un capital-décès exonéré d'impôt, de droits de succession** (selon la loi de Finances en vigueur) ou une **PTIA** (Perte totale et irréversible d'autonomie) jusqu'à 75 ans révolus.

**2. Gérer un fonds social** : Ce fonds a pour vocation d'aider les adhérents confrontés aux aléas de la vie ou victimes de catastrophes naturelles. Une aide financière est attribuée à la demande de l'adhérent intéressé, après examen du dossier par la Commission « Fonds social ».

#### LE CONTRAT

Vie entière par tacite reconduction.

#### LE CAPITAL-DECES

Versé 48 h ouvrées après la réception des pièces justificatives.



#### L'OFFRE en 10 points :

1. Pas d'examen médical, mais un simple questionnaire de santé pour les adhérents âgés à partir de 71 ans.
2. Pas de frais de dossier, pas de droits d'entrée.
3. Liberté de choix du bénéficiaire (*personne physique ou personne morale*)
4. Liberté de choix du capital (*10 niveaux*)
5. Cotisation constante quel que soit l'âge, protection vie entière
6. Doublement ou triplement du capital en cas d'accident
7. Capital exonéré de droits de succession (*selon la législation en vigueur*)
8. Capital versé sous 48h (*après la réception des justificatifs nécessaires*)
9. Fonds social de solidarité AMV
10. Accompagnement personnalisé.

*ATTENTION Les adhérents de l'amicale vie devront à l'avenir régler leur cotisation à l'ANR par prélèvement SEPA..*

**votre correspondante locale : Marie Thérèse PERINI**  
**tel : 06 81 94 19 42**

## Des avantages pour nos adhérents

Votre adhésion vous permet de recevoir notre excellente revue

« La voix de l'ANR »

**très riche en informations pour les retraités, actualités et divertissements pour tous.**

Avec la **CORSICA FERRIES** et avec **CORSICA LINEA** : des réductions de **15€ à 30€** par traversée (selon les dates de voyage). Nous demander les codes pour profiter de ces réductions.

Avec **ORANGE** mais **Seulement pour les retraités d'Orange** (ou France-Télécom) 10% de remise sur les abonnements mobile et internet.

Avec **LA POSTE** une exclusivité réservée aux postiers retraités, une offre complète de téléphonie mobile à petits prix.

En outre, l'adhésion à l'ANR vous donne la possibilité de bénéficier des offres attractives de l'AMICALE-VIE.

**PARLEZ DE NOTRE ASSOCIATION à VOS AMIS, à VOTRE FAMILLE  
UNE ASSOCIATION OUVERTE à TOUS**

## COTISATIONS 2019

**.Dès la réception de ce Bulletin, merci de régler votre cotisation 2019.**

**Nous avons besoin de vos cotisations pour pérenniser la vie du groupe ANR2b qui est à votre service**

Pour ceux qui n'ont pas souscrit au prélèvement.

Faites-nous parvenir votre chèque rapidement ou mieux encore, adhérez au prélèvement (voir ci après), de préférence avant notre assemblée départementale du **22 mars 2019**.

ATTENTION : Pour 2019 les tarifs ont changés.

Montant des cotisations 2019 (avec revue) pour tous les adhérents.

**Individuelle : 22 € couple : 35 €**

*(cotisation historique Réversion : 13 € revue offerte)*

**Le prélèvement automatique** de votre cotisation annuelle (prélèvement SEPA).

Ce mode de paiement simple et gratuit permet de vous éviter le souci de l'établissement et de l'envoi d'un chèque ou parfois d'un oubli involontaire. De notre côté, après le travail nécessaire à l'initialisation de cette procédure, notre charge administrative sera simplifiée et nous évitera d'avoir à vous relancer. Si vous êtes favorable à cette mesure qui simplifiera la vie à tous, nous vous remercions de remplir l'autorisation de prélèvement SEPA et de nous l'envoyer avec votre RIB à l'adresse habituelle : ANR 17 avenue Jean Zuccarelli 20295 BASTIA CEDEX 9

(le mandat SEPA est révoquant à tout moment par simple courrier à notre adresse)

✂.....✂

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SEPA

*Écrire manuellement ci dessous : « j'accepte que l'ANR de Haute-Corse procède au prélèvement de mes cotisations annuelles ».*

Date :

Nom, Prénom :

Signature :

Intitulé du compte à débiter

Banque :

Nom du titulaire du compte :

**JOINDRE LE RIB ou RIP signé**